



# Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain

5, rue de l'Église – Notre-Dame-de-Pontmain (Québec) J0W 1S0  
Service d'urbanisme Tél. : (819) 597-2382 p.222 – Fax. : (819) 597-2231 – [info@munpontmain.qc.ca](mailto:info@munpontmain.qc.ca)

DEMANDE DE CERTIFICAT  
D'AUTORISATION CONCERNANT LES  
TRAVAUX RELATIFS AUX ENTRÉES  
CHARRETIÈRES

Coût de la demande : \_\_\_\_\_ \$

### COORDONNÉES DU REQUÉRANT :

Nom : \_\_\_\_\_ Matricule : \_\_\_\_\_

Adresse <sup>1</sup> : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Tél. autre : \_\_\_\_\_

**SITUATION DES TRAVAUX :**  la même

Autre adresse <sup>1</sup>: \_\_\_\_\_

### CARACTÉRISTIQUES :

a) Usage :

- Résidentiel  
 Commercial

b) Largeur maximale de l'entrée charretière :

4 à 8 m : \_\_\_\_\_  
8 à 12 m : \_\_\_\_\_

c) Largeur de l'accès sur le terrain :

Accès unidirectionnel (3 – 7 m) \_\_\_\_\_  
Accès bidirectionnel (6 – 10 m) \_\_\_\_\_

d) Type de ponceau

Polymère ou acier galvanisé      Longueur : \_\_\_\_\_  
Diamètre (min. 37 cm) : \_\_\_\_\_

NOTE : Le diamètre minimal du ponceau doit être de 37 cm et avoir un excédent de 30 cm aux extrémités. Il est de la responsabilité du propriétaire de s'assurer d'installer un ponceau de dimension suffisante pour assurer l'écoulement de l'eau en tout temps.

Il incombe au propriétaire d'assumer les coûts d'achat et d'entretien de leurs ponceaux. De plus, il est de sa responsabilité de veiller au déglacage de son ponceau.

### LOCALISATION (CROQUIS)

## <sup>1</sup> Note importante

**Une demande portant sur un terrain dont l'accès éventuel se fera directement à partir d'un chemin à la charge du *ministère des Transport du Québec* doit être accompagnée d'un avis de ce ministère relatif à l'accès.**

Document joint, si applicable : oui  non

### ***ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉ DU REQUÉRANT – PROPRIÉTAIRE***

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_, déclare que les renseignements donnés sont exacts et je m'engage à me conformer aux conditions stipulées aux présentes ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur pouvant s'y rapporter.

De plus, je reconnais que tous les frais relatifs à l'acquisition, la pose, l'installation et le remblayage du tuyau, l'exécution des travaux, de même que l'entretien de l'entrée charretière et du ponceau sont à la charge du propriétaire.

NOTE : Afin de contrer l'érosion, le sol ne doit pas être laissé à nu aux extrémités des ponceaux et les pentes du remblai doivent être d'un ratio de 1,5 dans 1 minimum et recouvertes de matières végétales ou d'une toile géotextile ou d'un muret.

Date : \_\_\_\_\_ Signature du requérant : X \_\_\_\_\_

N.B. Toute modification subséquente de l'entrée donnant accès à la propriété doit faire l'objet d'une nouvelle demande de certificat d'autorisation.

### **RÉSERVÉ AU SERVICE D'URBANISME OU DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Certificat d'autorisation valide jusqu'au \_\_\_\_\_

Délivré le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_

Coût : Voir annexe A Payé le : \_\_\_\_\_